

Séance du 27/02/2015

L'an deux mil quinze, le 27 février à 20 heures trente, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, LARMET Arnaud, LE MOIGNE Marie-Paule, TERTRAIS Isabelle, MARTIN Jean-Yves , QUELEN Mickaël, PETITPAIN Véronique, DOWNIE Denise

Absent : LE BRIS David,

Procuration: LE BRIS David à PETITPAIN Véronique

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 19 février 2015

Date d'affichage : 19 février 2015

Délibération 5/2015 : subventions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des versements de subventions suivantes :

- Amicale laïque	2000€
- Es pestivien	800€
- FNACA	80€
- Medi@lenn	370€
- société de chasse	40€
- PLB Muco	60€
- RKB	100€
- Amicale des pompiers	60€
- Association sportive du collège de Callac	132€
- comice agricole	300€
- association arc en ciel	50€
- secours populaire	200€
- donneurs de sang	60€
- la belle équipe	100€
- centre anticancéreux	60€
- solidarité paysans	50€
- callac culture	85€
- melrose	100€
- penn stivien	40€
- chambre des métiers	100€

Délibération 6/2015 : matériel communal

Le maire explique qu'il convient de renouveler le tracteur tondeuse et la monobrosse. Plusieurs devis ont été demandés. Mr Yann BOUTIER, 3^{eme} adjoint les présente.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise SIMON pour un tracteur- tondeuse pour un montant de 16288,68€TTC
 - Décide d'accepter le devis de l'entreprise LE CAZ pour une mono brosse, suivant modèle à définir.
 - Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 7/2015 : charpente salle des associations

Le maire explique que lors de travaux sur le logement T4 , la commune s'est rendue compte que la charpente de ce bâtiment a besoin d'être traitée. Des devis ont été demandés.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise APH d'un montant de 1443.42€
 - Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 8/2015 : église et chapelles.

Le maire fait part au Conseil Municipal que divers travaux sont à prévoir sur l'église et les chapelles de la commune. Des devis concernant l'ensemble des travaux ont été demandés.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Brigant pour les portails de l'église pour un montant de 744€ TTC
 - Décide d'accepter le devis de l'entreprise Brigant pour le portail de la chapelle Coat Mael pour un montant de 168€ TTC
 - Décide d'accepter le devis de l'entreprise Le Cerf pour un montant de 362.88€TTC pour les gouttières de la chapelle de Coat mael
 - Décide d'accepter le devis de l'entreprise le cerf pour la toiture de la chapelle de saint-Pierre pour un montant de 1967.44€ TTC
 - Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 9/2015 : travaux à l'école.

Le maire explique qu'une porte et une fenêtre sont à changer. Des devis ont été demandés.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise P. Briand pour un montant de 8413.81€ TTC
 - Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier .

Délibération 10/2015 : travaux à la mairie

Le maire explique que dans le cadre de la loi d'accessibilité, une porte doit être changée à la mairie ; un devis a été demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
-décide d'accepter le devis de l'entreprise Pierrick Briand pour un montant de 957.94€

TTC

- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 11/2015 : voirie 2015

Le Maire fait part au Conseil Municipal des voies communales qui auraient besoin d'être refaites et des devis concernant ces voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- décide la réfection des voies des antennes de Kermorvan et des chemins d'exploitations de Kergosmarec et de Kerouzac'h

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'enrobé du Canton de Callac
- décide de la réfection de la voie communale de Kerléon (enrobé) pour une tranche ferme d'un montant de 46236€ TTC.

- autorise Mr Yann BOUTIER, 2 eme adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 12/2015 : phase 2 aménagement du bourg : du centre bourg aux limites d'agglomération

Le maire expose au Conseil Municipal que le cabinet A3 paysage chargé de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg phase 2 : du centre bourg aux limites d'agglomération propose un estimatif de travaux à 278219.50€ HT : VRD 250665€ HT et aménagement paysager :27354.50€ HT et de déposer différents dossiers de demandes de subventions dans le cadre de ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver un estimatif de travaux à 278219.50€HT
- Décide solliciter cette opération des demandes de subventions auprès des services concernés
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier